RCS : ST ETIENNE
Code greffe : 4202

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 02466
Numéro SIREN : 908 288 335
Nom ou dénomination : I.TMH Finance

Ce dépôt a été enregistré le 31/05/2024 sous le numéro de dépôt A2024/004515

I.TMH Finance
Société à responsabilité limitée au capital de 100 euros
Siège social : 155 Chemin de Prarouet
42660 TARENTAISE
908 288 335 RCS SAINT ETIENNE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 15 MAI 2024

EXTRAIT

L'an deux mille vingt-quatre,
Le quinze mai,
A 13 heures,

Monsieur Grégory HOSPITAL,

Propriétaire de la totalité des 100 parts sociales de 1 euro composant le capital social de la société I.TMH Finance,

Associé unique et seul gérant de ladite Société,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

.../...

2. A pris les décisions suivantes :

- .../...,
- .../...,
- .../...,
- Décision à prendre en vertu de l'article L. 223-42 du Code de commerce,
- .../...,
- .../...,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

.../...

DEUXIEME DÉCISION

.../...

TROISIEME DÉCISION

L'associé unique, après avoir constaté que les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social et conformément à l'article L. 223-42 du Code de commerce, décide de ne pas dissoudre la Société.

QUATRIEME DECISION

.../...

CINQUIEME DÉCISION

.../...

SIXIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Monsieur Grégory HOSPITAL

